



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**SÉANCE DU CONSEIL
Par visioconférence
9 février 2022**

CONSIDÉRANT les dernières annonces du gouvernement concernant les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ;

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil du **mercredi 9 février 2022** sera tenue par visioconférence à 20h selon les modalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020.

Le lien pour participer à la séance du 9 février sera disponible aux endroits suivants :

- Sur la page principale du site Internet de la Ville :
 - o <https://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/>
- Dans la section des avis publics- Section « Séance du conseil »
 - o <https://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/> ;
- Sur la page Facebook de la Ville :
 - o <https://fr-ca.facebook.com/vsmsll/>


Pour la période de question, les citoyens qui seront connectés pourront poser leurs questions directement aux membres du conseil au moment de la période de question.

Nous invitons les citoyens qui le souhaitent ou qui ne sont pas en mesure de se connecter au moment de la séance à nous faire parvenir leurs questions selon la procédure ci-après décrite.

- Faire parvenir vos questions à l'adresse courriel suivante : information@vsmsll.ca;
- Appeler au 450-472-7310 poste 144 et laisser vos questions sur la boîte vocale ;

Le présent avis est donné conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 4^e jour du mois de février 2022.


Me Marie-Josée Russo
Greffière